



Juridique

Pornic, le 31 juillet 2024

Le Maire

à

Association Transparence Citoyenne
A l'attention de Monsieur Guillaume LEROY

Dossier suivi par : Mélanie RIOT
☎ 0240823111

N/Réf. : D2404-00540

OBJET : RE : Demande note de frais de Mr le Maire de juin 2020 à ce jour

Monsieur,

Par mail en date du 28/03/2024, vous m'avez adressé une demande de communication de documents administratifs relative aux notes de frais de déplacement, de restauration et de représentation du maire sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui.

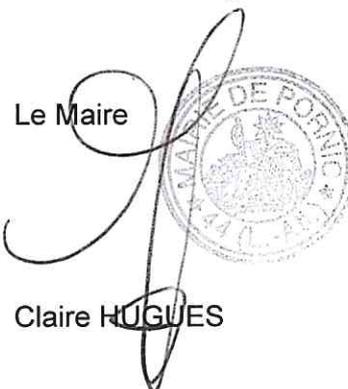
Les notes de frais et reçus de déplacements ainsi que des notes de frais de restauration et reçus de frais de représentation d'élus locaux constituent des documents administratifs, communicables à toute personne qui en fait la demande dans les conditions prévues par les dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

Suite à l'avis n°20244334 rendu par la CADA le 18/07/2024, nous avons occulté le détail des prix unitaires afin de respecter le secret des affaires.

Sous cette réserve, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, l'ensemble des documents demandés transmis sous format électronique.

Veillez croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire



Claire HUGUES

